



**Ville de Sartrouville**

**Rapport d'orientations budgétaires 2022**

De fortes incertitudes pèsent sur la trajectoire de croissance et d'inflation : même si le PIB tend à revenir à son niveau 2019, les difficultés d'approvisionnement perturbent les chaînes de production mondiales et la hausse des coûts - notamment de l'énergie - engendrent une inflation que l'on avait oubliée : + 3,4% constatés en novembre dans la zone Euro pour l'année 2021 !

L'endettement de la France, aggravé par la crise sanitaire et le soutien de la reprise, se situerait en 2022 à 114% du PIB. L'Etat ne pourra pas rembourser sa dette et se retournera inévitablement vers les collectivités territoriales qui a contrario présentent une bonne santé financière.

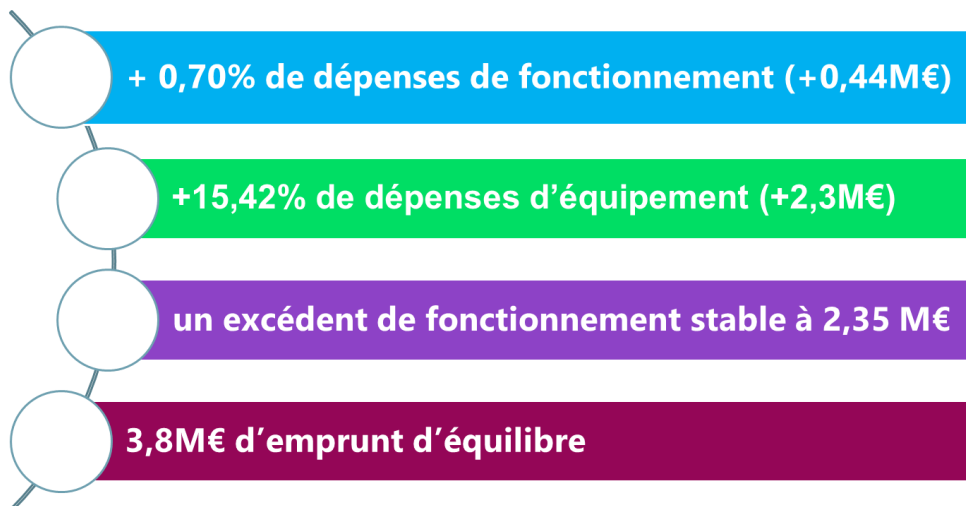
La loi de finances prévoit une croissance 2022 de 4% et un retour soutenu de l'inflation au moins pour les 2 prochaines années. Même si cette dernière peut favoriser la revalorisation des valeurs locatives (produit direct de la taxe foncière), elle va peser sur les dépenses des collectivités. Et en effet, il n'a pas été aisé de boucler le budget primitif 2022. Touchée de plein fouet par la hausse des prix, il devient difficile pour la ville de maîtriser ses dépenses de fonctionnement sans pour autant pouvoir compter sur une hausse des dotations de l'Etat.

Malgré cette situation, l'anticipation et le travail en amont des projets permettent à l'équipe municipale de poursuivre durablement sa politique. Le budget 2022 reste ambitieux avec une hausse des investissements de plus de 15% financés par des fonds propres de la ville et des subventions. Le recours à l'emprunt est envisagé, sachant qu'à partir de 2022, la ville aura fini d'en rembourser certains gagnant ainsi de nouvelles marges de manœuvre.

Le scolaire, la qualité de vie et la sécurité restent les trois domaines clés des investissements 2022.

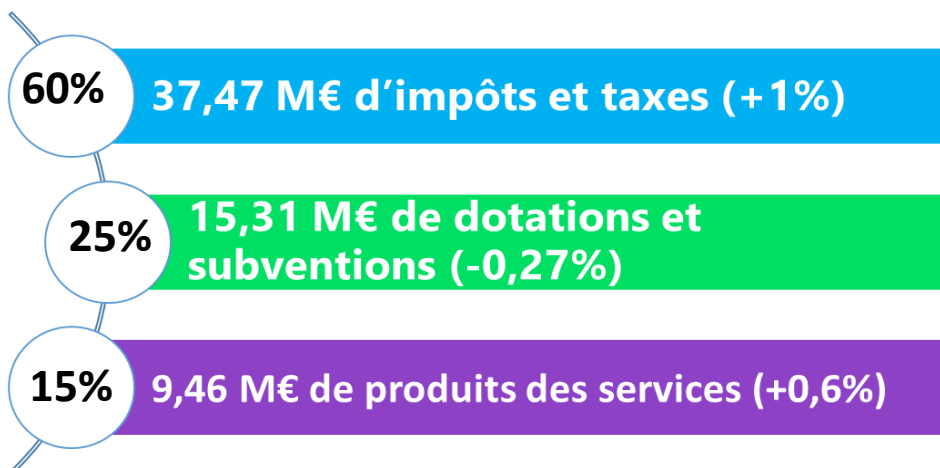
## LE BUDGET 2022 DE LA VILLE

### LE BUDGET 2022 EN 4 POINTS



### LE FONCTIONNEMENT

La répartition des recettes de fonctionnement les plus significatives reste inchangée par rapport aux années précédentes :



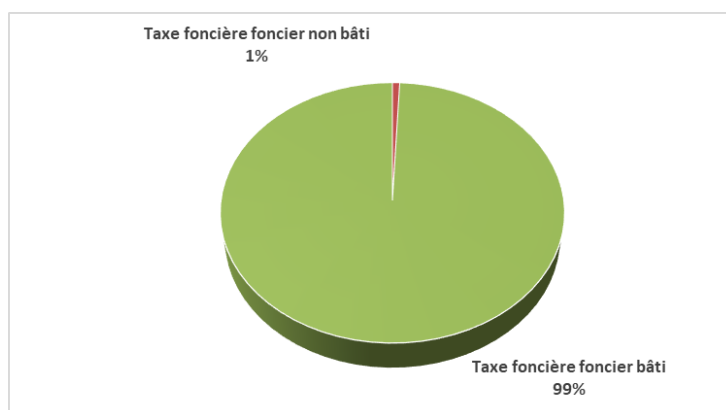
## 1-LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

### 1- Les impôts et taxes (60,20%)

#### - La fiscalité (38,27 %)

Aucune hausse d'impôts communaux n'est prévue en 2022.

La recette fiscale 2022 s'appuie sur le réalisé 2021 soit 24 103 659 €. Elle ne provient dorénavant que de la taxe foncière :



#### - L'attribution de compensation en lien avec l'intercommunalité (14,75%)

En 2020, la CASGBS a anticipé une baisse de ses recettes impactées par la crise sanitaire via notamment la fiscalité des entreprises. Aussi, l'enveloppe des attributions de compensation (AC) a été réduite de manière progressive sur les exercices 2020, 2021 et 2022. La ville de Sartrouville prévoit donc la contraction de cette recette estimée à 9 288 889 € (9 360 342 en 2021).

#### - Les droits de mutation (2,86 %)

Une enveloppe identique à 2021 a été inscrite, soit 1 800 000 €.

#### - Le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France - F.S.R.I.F. (2,12 %)

En 2021, la ville a bénéficié de la même enveloppe FSRIF qu'en 2020 soit 1 335 000 €. Il est proposé de maintenir ce montant pour 2022.

### 2- Les dotations et subventions de fonctionnement (24,60 %)

#### - La Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) = Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité urbaine

L'enveloppe nationale 2022 de la DGF devrait rester stable à hauteur de 27 milliards d'euros. Par contre, les deux dotations la composant sont calculées en fonction de nombreux critères qui peuvent être plus ou moins favorables à la collectivité.

⇒ La dotation forfaitaire (7 250 000 € inscrits)

La ville voit cette dotation se dégrader chaque année notamment au regard de l'amélioration du potentiel fiscal de sa population. La dotation 2022 a été évaluée à 7 250 000 € (7 300 000 € en 2021).

⇒ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (2 250 000 € inscrits)

La D.S.U.C.S. contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

En un an, la ville de Sartrouville a perdu 10 places dans le classement des villes éligibles passant de la 568<sup>ème</sup> place à la 578<sup>ème</sup> (sur 683). Malgré ce « déclassement », la ville restera éligible en 2022. Il a été inscrit au budget de la ville le montant perçu en 2021 soit 2 241 000 €.

- ***Le fonds départemental de la taxe professionnelle (3,18%)***

Ce fonds - voué à disparaître - voit son enveloppe nationale et donc départementale – se maintenir en 2022. Un montant identique à 2021 a été inscrit au budget 2022 soit 2 000 000 €.

- ***Les compensations fiscales (0,95%)***

Les exonérations 2022 ont été budgétées au même niveau que l'année 2021 soit 600 000 €.

- ***Les subventions à la petite enfance (3,73%)***

La caisse d'allocations familiales finance les équipements de la petite enfance. Pour 2022, une recette de 2 351 308 € est attendue (contre 2 489 076 € en 2021).

- ***Les autres dotations***

Les autres recettes sont principalement constituées par le FCTVA et de la dotation de décentralisation (respectivement 150 000 € et 260 000 €).

**3- Les produits des services municipaux (15,20 %)**

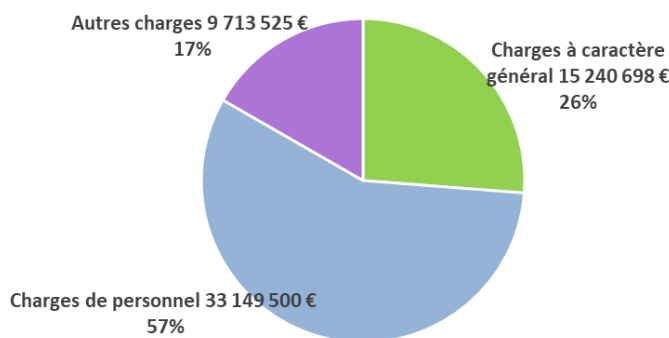
Certaines recettes des services municipaux ont été réajustées par rapport aux recettes réalisées à ce jour. Les produits des services municipaux atteignent 9 460 866 € (9 402 916 € en 2021). Les recettes les plus importantes sont les suivantes :

- 2 460 635 € pour la restauration scolaire
- 1 571 451 € de remboursement de mise à disposition de personnel dans le cadre de la gestion en régie directe de la collecte des ordures ménagères
- 1 400 000 € de recettes du CMS
- 1 011 654 € de participation des familles pour la petite enfance
- 855 000 € de redevance de stationnement et de forfait post-stationnement
- 795 000 € de redevances du domaine public et remboursements de mises à disposition
- 408 133 € d'études surveillées

## 2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

### Répartitions des dépenses de fonctionnement les plus significatives :

Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville s'élèvent à 58 593 461 € (contre 58 111 319,76 € en 2021). Elles augmentent de 0,7 % par rapport à 2021 (de BP à BP). Elles se répartissent comme suit :



#### **1- Les charges à caractère général (26,23%)**

Les charges à caractère général bondissent de 4,82 % pour atteindre 15 240 698 € (14 539 033 € en 2021). L'augmentation est en grande partie liée à l'inflation post Covid qui augmente de façon significative le prix des matières premières mais aussi à l'accroissement des coûts d'entretien et de maintenance des nouveaux équipements.

#### **2- Les charges de personnel maîtrisées (57,05%)**

Les charges de personnel sont budgétées au même niveau que l'année 2021 soit 33 149 500 €.

#### **3- Baisse des autres charges (16,72%) :**

##### **- Les autres charges de gestion courante (14,27 % des dépenses réelles de fonctionnement)**

Les autres charges de gestion courante totalisent une enveloppe de 8 288 525 € (contre 8 575 111 € en 2021) dont :

- les subventions aux associations et à la politique de la ville
- la contribution à l'IFAC
- la participation au SDIS
- la subvention au CCAS

##### **- Le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (F.P.I.C.)**

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'enveloppe nationale du FPIC reste stable (soit 1 milliard d'euros), toutefois la participation de la ville est croissante depuis 2016. Dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, il est

inscrit un montant de 1 425 000 € au budget 2022 (1 411 000 € réalisé en 2021). Cette dépense représente 2,45% des dépenses réelles de fonctionnement.

### 3-LA DETTE DE LA VILLE

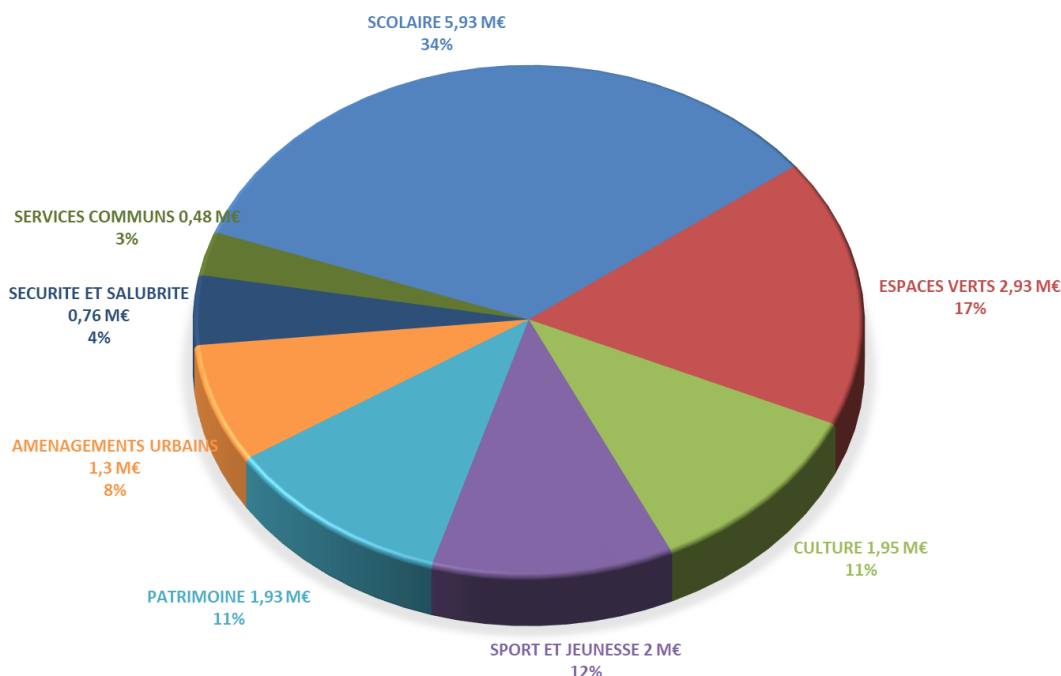
Enfin, en 2022, le poids de la dette est estimé à 3 028 331 €, dont 2 580 393 € de remboursement de capital et 447 938 € d'intérêts.

L'encours total de la dette (capital + intérêts) s'élève quant à lui à 15 007 240 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La ville a terminé de rembourser des emprunts courant 2021, ce qui allège le poids de la dette.

## LES INVESTISSEMENTS

En 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 17 254 136 € soit une augmentation de plus de 15% par rapport à 2021. La recherche de financements fait partie de la culture des services, ce qui permet d'inscrire un taux de subvention de plus de 15% en recettes.

La répartition des investissements par secteur en millions d'euros et en pourcentage est la suivante :

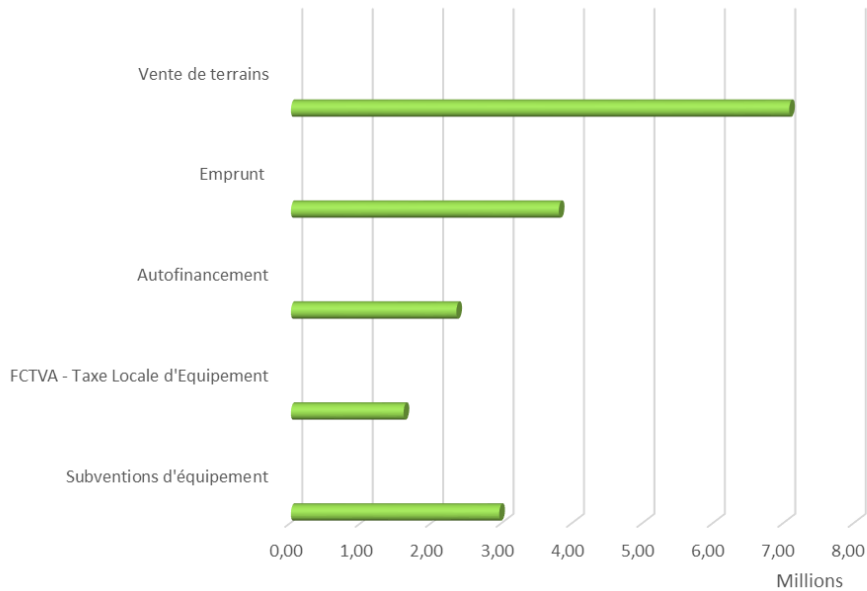


Le programme d'investissement 2022 soutient les grands projets d'aménagement menés par la ville. La construction du nouveau groupe scolaire constituera l'une des plus importantes dépenses

d'investissement (3,8 M€) accompagnée notamment par la création d'espaces verts qualitatifs (2,9 M€) et la réhabilitation de l'église (1,8 M€).

L'ensemble des dépenses sera financé par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (2,35 M€), des subventions d'investissement (2,96 M€), des recettes provenant des cessions de terrains (7,07 M€), le FCTVA (1,6 M€) et un emprunt d'équilibre pour 3,8 M€.

Le tableau suivant présente les modalités de financement des investissements 2022 :





## LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est transférée à l'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La ville gère cependant cette compétence pour le compte de l'EPCI.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1 900 000 €. Elles sont principalement constituées par la redevance d'assainissement dont le tarif reste inchangé (0.82 € HT/m<sup>3</sup>).

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 497 700 €. Le résultat de cette section dégage un excédent de 1 402 300 € permettant à la CASGBS de rembourser les emprunts (152 200 €) et prendre en charge la mise à disposition du personnel (190 000 €).

Le reliquat (1 060 100 €) couvrira une partie des travaux d'assainissement prévus notamment pour les rues Nungesser et d'Auerstaedt :

TRAVAUX	MONTANTS EN €
MOE NUNGESSER	30 000
ETUDES PREALABLES NUNGESSER	30 000
TRAVAUX NUNGESSER	1 000 000
COFRAC NUNGESSER	30 000
AUERSTAEDT	500 000
AUTRE	78 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 668 000</b>

Un emprunt d'équilibre de 607 900 € est inscrit dans l'attente de l'affectation du résultat de l'exercice 2021.